

DÉLIBÉRATION DE_2025_021

Le trois juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE MONTCARET sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation :

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie PELLIZZER, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christian SCALIGER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Thierry BOIDÉ, Jocelyne ARSIGNY, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET-COLLAS, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Michel FRICHOU représenté par Thierry BOIDÉ, Didier MOREAU représenté par Gilbert DE MIRAS, Christophe MARCETEAU représenté par Gilles TAVERSON, Christian GALLOT représenté par Annie MAIGRE, Jean-Louis REY représenté par Éric REY, Marc GRANDY représenté par Yves JACQUELIN, Cyril BARDE représenté par Jocelyne ARSIGNY

Secrétaire : Marie-Catherine ROHOF

Membres en exercice : 32 Présents : 25 Votants : 32 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 32

OBJET : MARCHÉ TRAVAUX DE VOIRIE 2025-2028

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la collectivité avait engagé un marché de travaux de voirie 2021-2024 et qu'il convient de renouveler ce marché.

La Procédure choisie pour l'appel public à concurrence a été celle de la procédure adaptée en marché à bons de commande.

La date limite de remise des offres était fixée au 12 mai 2025.

L'analyse des différentes offres émises et présentées en commission "Voirie" le 20 mai 2025 faite par notre Maître d'oeuvre, a fait ressortir l'offre de l'entreprise EUROVIA comme mieux disante avec un détail estimatif "type" de 1 398 446.34 € HT soit 1 678 135.61 € TTC.

Monsieur Le Président propose de retenir l'entreprise EUROVIA.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, accepte à l'unanimité cette décision et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

